



Cliniques d'accueil de grippe – Période d'application de la Lettre d'entente n° 269

La Régie vous avise que la période d'application pour l'hiver 2015-2016 de la *Lettre d'entente n° 269* dans l'éventualité d'ouverture de cliniques d'accueil de grippe est du **21 décembre 2015 au 6 mars 2016**.

La mise en place de cliniques d'accueil de grippe, lors d'écllosion exceptionnellement importante du virus, s'effectue selon les besoins de soins de première ligne. Le comité paritaire désigne alors les cliniques d'accueil de grippe et en informe la Régie en précisant les dates de début et de fin du fonctionnement pour chaque clinique.

Advenant que la période de grippe saisonnière se prolonge, les parties en informeront la Régie.

Pour les instructions de facturation et les modalités de rémunération, veuillez vous référer à la *Lettre d'entente n° 269* dans la *Brochure n° 1* à l'onglet *Manuels* au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels ou à l'[infolettre 207](#) du 16 décembre 2014.

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec 418 646-9251

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)